

# Le NCLEX-RN 2018 :

# Les résultats au

# Canada et à

# l'étranger

Publié par le Canadian Council of Registered Nurse Regulators (CCRNR)  
[Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession  
infirmière (CCORPI)]

15 Juillet 2019



## Table des matières

Message de la présidente	2
Contexte du NCLEX-RN au Canada	3
<b>Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession infirmière au Canada</b>	<b>3</b>
<b>Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation</b>	<b>3</b>
<b>Le travail préparatoire ayant abouti au nouvel examen d'autorisation infirmière</b>	<b>4</b>
<b>Élaboration du NCLEX-RN pour le Canada</b> .....	<b>5</b>
<b>Élaboration des questions d'examen</b> .....	<b>5</b>
<b>Processus de traduction française</b> .....	<b>5</b>
<b>Les sujets d'examen</b> .....	<b>5</b>
<b>Le format du NCLEX-RN</b> .....	<b>6</b>
<b>Le testing adaptatif informatisé (TAI)</b> .....	<b>6</b>
<b>Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec?</b>	<b>7</b>
<b>Qu'est-ce qu'une note de passage?</b> .....	<b>8</b>
<b>Qu'est-ce qu'un logit?</b> .....	<b>8</b>
Introduction au rapport	9
<b>Qui sont les personnes visées par ce rapport?</b> .....	<b>9</b>
<b>Qu'est-ce qu'une cohorte?</b> .....	<b>9</b>
Taux de réussite par cohorte et tentative	10
Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière	12
Taux de réussite à la première tentative du NCLEX-RN en français	13
Statistiques sur la durée de l'examen	14
<b>Candidates formées au Canada</b> .....	<b>14</b>
<b>Candidates formées à l'étranger</b> .....	<b>16</b>
Performance relativement au plan d'examen	18
<b>Candidates formées au Canada</b> .....	<b>18</b>
<b>Candidates formées à l'étranger</b> .....	<b>20</b>
Annexe : Ventilation du plan d'examen provincial et territorial	22

## Message de la présidente

Les membres du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière sont liés par un mandat commun qui est de protéger la population. Nous honorons notre mandat en endossant des responsabilités fondamentales, notamment en évaluant les candidates à l'inscription. En étudiant scrupuleusement chaque candidature, nous nous assurons que seules les personnes capables d'exercer de manière sécuritaire, éthique et compétente pourront exercer la profession infirmière. Le NCLEX-RN est un outil important que nous utilisons pour évaluer les compétences d'une personne et déterminer si elle satisfait aux exigences.

Ce rapport résume les résultats du NCLEX-RN à l'échelle nationale, de 2015 à 2018. Les données clés comprennent les suivantes :

### Données démographiques

- En 2018, 10 677 personnes ont passé l'examen pour la première fois, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2017, avec 10 625 personnes ayant passé l'examen pour la première fois.
- La cohorte de 2018 a compris 9 527 candidates formées au Canada et 1 150 candidates formées à l'étranger.

### Taux de réussite à la première tentative

- Le taux de réussite total à la première tentative a atteint 82,9 % en 2018, une augmentation relative de 3,6 % par rapport au taux de réussite total à la première tentative de 80 % en 2017.
- Le taux de réussite à la première tentative pour les candidates formées au Canada a maintenu sa tendance à la hausse avec un taux de réussite de 85,6 % en 2018 par rapport à 82,1 % en 2017.
- Au cours des quatre dernières années, le taux de réussite à la première tentative pour les candidates formées à l'étranger a connu des fluctuations; en 2018, le taux a enregistré une légère hausse (61 %) par rapport à l'année précédente (59,1 %).

### Taux de réussite de la cohorte précédente

Les candidates ayant échoué à leur première tentative peuvent repasser le NCLEX-RN. À la fin de 2018, le taux de réussite actuel pour chaque cohorte de candidates formées au Canada était le suivant :

- 2017 : 96,1 %
- 2016 : 97,3 %
- 2015 : 95,7 %

### Cynthia Johansen, présidente

Canadian Council of Registered Nurse Regulators [Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière]

## Contexte du NCLEX-RN au Canada

### Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession infirmière au Canada

**Au Canada, la profession d'infirmière autorisée est réglementée en collaboration avec le public. Chaque province ou territoire est doté(e) de son propre organisme de réglementation, ces organismes étant tous membres du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI).**

**Les lois provinciales et territoriales tiennent les organismes canadiens de réglementation des infirmières autorisées (IA) responsables devant la population de l'exercice compétent, sécuritaire et éthique des IA au sein de leur province ou territoire.**

**Les organismes de réglementation remplissent leur mandat en assumant la responsabilité de diverses activités :**

- **inscrire les IA et leur délivrer un permis d'exercer**
- **superviser les examens de la conduite professionnelle**
- **fixer les normes qui régissent les études en sciences infirmières et l'exercice des IA**
- **établir les compétences dont les IA ont besoin lorsqu'elles intègrent la profession**
- **mettre en œuvre un examen d'autorisation qui contrôle les compétences particulières dont les IA ont besoin pour pouvoir exercer de manière sécuritaire**
- **suivre les résultats obtenus par les candidates à l'examen afin de dégager les tendances et de cerner les domaines à améliorer**

### Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation

**Dès le premier jour d'exercice de l'IA, les membres du public doivent être convaincus qu'elle possède les compétences, les connaissances et le jugement nécessaires pour prodiguer des soins sécuritaires. Par exemple, l'IA est-elle en mesure de :**

- **évaluer les signes vitaux d'un patient et intervenir en conséquence?**
- **évaluer les besoins d'un patient en matière de gestion de la douleur?**
- **administrer des médicaments?**
- **préserver le caractère confidentiel des renseignements personnels sur la santé d'un patient et respecter sa vie privée?**

---

<sup>1</sup> Les candidatures des personnes souhaitant s'inscrire auprès de la Yukon Registered Nurses Association sont traitées sur approbation d'autres provinces ou territoires du Canada, et les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont un organisme de réglementation de la profession infirmière commun.

<sup>2</sup> Les candidates au permis d'exercer à titre d'IA au Québec passent l'examen professionnel retenu par l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec).

**La loi confère aux organismes de réglementation canadiens la responsabilité de certifier que les candidates à l'inscription à titre d'IA possèdent ces habiletés avant qu'elles ne commencent à exercer la profession infirmière. Cela signifie qu'avant qu'une candidate puisse obtenir le permis ou l'autorisation d'exercer à titre d'IA au Canada, elle doit réussir un examen d'autorisation choisi par l'organisme de réglementation.**

**Dans 10 des provinces et territoires du Canada<sup>1</sup>, les candidates au titre d'IA doivent passer et réussir le National Council Licensure Examination (NCLEX-RN)<sup>2</sup>.**

**Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé, administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN). Le NCSBN administre le NCLEX-RN à titre d'examen d'autorisation aux fins d'obtention du permis d'exercer aux États-Unis depuis 1982 et au Canada depuis 2015. Le NCSBN est un organisme indépendant, à but non lucratif, dont les membres comprennent les commissions des infirmières et infirmiers des 50 États, du District de Columbia, de quatre territoires américains, ainsi que 24 membres associés (qui comprennent tous les membres du CCORPI)<sup>3</sup>.**

### **Le travail préparatoire ayant abouti au nouvel examen d'autorisation infirmière**

**Au début des années 2000, les organismes canadiens de réglementation des IA ont étudié et discuté des pratiques exemplaires en matière d'examen d'admission à la profession. Cette étude a donné lieu à la sélection du NCLEX-RN par 10 des organismes canadiens de réglementation des IA (le Québec et le Yukon non compris), qui estimaient que le NCLEX-RN était l'examen permettant d'évaluer l'état de préparation des candidates à intégrer la profession infirmière.**

**Fin 2011, les organismes de réglementation ont informé les éducateurs canadiens des IA et d'autres intervenants qu'ils adopteraient le NCLEX-RN le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le NCSBN a permis aux éducateurs d'accéder à des ressources afin de préparer les étudiantes à l'examen. Ces ressources comprenaient des webinaires, des téléconférences, des FAQ, un bulletin trimestriel sur le NCLEX-RN, des conférences organisées par le NCSBN, des renseignements sur le testing adaptatif informatisé (TAI) et des liens vers des plans d'examen. Le NCSBN continue à actualiser et fournir ces ressources.**

---

<sup>3</sup>Veuillez consulter la page [nscbn.org/about](https://ncsbn.org/about) (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN).

## Élaboration du NCLEX-RN pour le Canada

### Élaboration des questions d'examen<sup>4</sup>

**Pour l'élaboration des questions d'examen, le NCSBN a consulté des IA canadiennes dans les 10 provinces et territoires qui se servent du NCLEX-RN. Cette démarche a permis d'assurer que les questions de l'examen étaient adaptées aux candidates canadiennes. Par exemple, le NCSBN a modifié des questions pour y inclure des mesures métriques et des noms de médicaments génériques connus par les candidates canadiennes. Des IA canadiennes continuent d'évaluer l'examen pour s'assurer qu'il réponde aux besoins des candidates canadiennes.**

### Processus de traduction française

**Le NCSBN a utilisé des normes de traduction canadiennes afin de traduire les questions du NCLEX-RN de l'anglais au français. Un jury de traduction, composé de trois à six IA canadiennes bilingues, a passé en revue les questions traduites. Le NCSBN a exigé que ces IA exercent dans un établissement ou une structure bilingue et que leur organisme de réglementation approuve leur participation au processus. Toutes les questions qui n'ont pas été approuvées par le jury de traduction ont été supprimées des versions française et anglaise du NCLEX-RN par le NCSBN<sup>5</sup>.**

## Les sujets d'examen

**NCSBN divise le contenu de l'examen NCLEX-RN (appelé *plan d'examen*) en quatre catégories, dont deux comportent des sous-catégories<sup>6</sup>. Les questions du NCLEX-RN posées aux candidates portent sur chacune des catégories. Vous pouvez trouver la ventilation du nombre de questions posées dans chaque catégorie et sous-catégorie dans le Tableau 1.**

---

<sup>4</sup>Veuillez consulter la page [ncsbn.org/9011.htm](https://ncsbn.org/9011.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élaboration du NCLEX-RN.

<sup>5</sup>Veuillez consulter la section « Canadian French Translation » (Traduction en français canadien) de la page [ncsbn.org/1213.htm](https://ncsbn.org/1213.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de traduction du NCLEX-RN.

<sup>6</sup>Veuillez consulter la page [ncsbn.org/testplans.htm](https://ncsbn.org/testplans.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan d'examen du NCLEX-RN.

**Tableau 1 : Catégories d'examen du NCLEX-RN**

Catégorie	% de questions posées dans chaque catégorie
<p><b>Environnement de soins sécuritaire et efficace</b> L'infirmière favorise l'atteinte des résultats pour les clients en prodiguant et orientant des soins infirmiers qui renforcent le cadre de prestation des soins infirmiers en vue de protéger les patients et le personnel soignant :</p> <p>Gestion des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prodiguant et orientant des soins infirmiers qui renforcent le cadre de prestation des soins infirmiers en vue de protéger les patients et le personnel soignant.</li> </ul> <p>Sécurité et contrôle des infections</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les patients et le personnel soignant contre les risques pour la santé et les risques environnementaux.</li> </ul>	<p>17 - 23 %</p> <p>9 - 15 %</p>
<p><b>Promotion et maintien de la santé</b> L'infirmière prodigue et oriente des soins infirmiers aux patients qui incorporent ses connaissances des principes de la croissance et du développement, de la prévention et de la détection précoce des problèmes de santé, et des stratégies pour obtenir une santé optimale.</p>	6-12 %
<p><b>Intégrité psychosociale</b> L'infirmière prodigue et oriente des soins infirmiers qui favorisent et soutiennent le bien-être affectif, mental et social des patients qui vivent des événements stressants, ainsi que des clients atteints d'une maladie mentale aiguë ou chronique.</p>	6-12 %
<p><b>Intégrité physiologique</b> L'infirmière favorise la santé physique et le bien-être en fournissant des soins et du confort, en réduisant le potentiel de risque pour le patient et en gérant les altérations de la santé :</p> <p>Soins de base et confort</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le confort et aider à l'exécution des activités de la vie quotidienne</li> </ul> <p>Pharmacothérapies et thérapies parentérales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispenser des soins associés à l'administration de médicaments et de traitements parentéraux</li> </ul> <p>Réduction du potentiel de risque</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la probabilité que les patients développent des complications ou des problèmes de santé liés à des affections, traitements ou procédures existant(e)s</li> </ul> <p>Adaptation physiologique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer et fournir des soins aux patients atteints de problèmes de santé physique aigus, chroniques ou qui mettent la vie en danger</li> </ul>	<p>6 - 12 %</p> <p>12 - 18 %</p> <p>9 - 15 %</p> <p>11 - 17 %</p>

## Le format du NCLEX-RN

### Le testing adaptatif informatisé (TAI)

**Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé<sup>7</sup>. Un examen adaptatif informatisé se distingue de l'examen traditionnel « papier-crayon » sur trois plans : la façon dont les questions sont présentées, la façon dont les candidates répondent aux questions et la façon dont une réussite est déterminée.**

**En règle générale, dans le cadre d'un examen « papier-crayon », toutes les candidates répondent aux mêmes questions et au même nombre de questions. La difficulté des questions varie : certaines sont faciles, d'autres plus difficiles. À la fin, un pourcentage de bonnes réponses à l'examen indique la compétence de la candidate, et détermine si elle a réussi ou échoué. Une candidate présentant un niveau de compétence élevé doit répondre à toutes les questions, même celles qui sont faciles. Il s'agit d'une méthode inefficace de contrôle de la compétence d'une candidate.**

**Les questions à choix multiple d'un examen « papier-crayon » sont aussi susceptibles d'attribuer à une candidate, présentant un niveau de compétence moindre, des résultats plus élevés qu'ils n'auraient dû l'être. À titre d'exemple, lorsqu'une candidate peut choisir entre quatre réponses possibles à une question, elle peut deviner la réponse. Elle a 25 % de chances de deviner juste, même si elle ne connaît pas en fait la réponse. Par conséquent, la question ne mesure pas sa compétence. En revanche, un examen adaptatif informatisé utilise la technologie informatique et la théorie de l'évaluation pour fournir un moyen plus efficient et plus efficace d'évaluer la compétence d'une candidate.**

**Les candidates qui passent le NCLEX-RN doivent répondre à des questions portant sur diverses catégories. Pendant que se déroule l'examen, l'ordinateur choisit chacune des questions dans sa banque de questions. Le NCSBN a classé chaque question en fonction de son niveau de difficulté.**

**Lorsque la candidate répond à la question, l'ordinateur calcule une *estimation de la compétence* qui se fonde sur toutes les réponses précédentes données par la candidate. L'ordinateur sélectionne la question suivante dans sa banque de questions qui sera posée à la candidate en fonction de cette estimation. Il choisit une question dont le niveau de difficulté donne à la candidate 50 % de chances de répondre correctement à la question. Ainsi, la question suivante ne sera ni trop difficile ni trop facile pour la candidate.**

**Si la candidate répond correctement à la question, la question suivante qui lui sera posée sera plus difficile. Si elle donne une mauvaise réponse, la question suivante qui lui sera posée sera un peu plus facile. L'examen répète ce processus pour chaque question et pour toutes les catégories, en recalculant l'estimation de la compétence de la candidate à chaque fois. Ce processus crée ainsi un examen adapté à la compétence de la candidate. Deux candidates dans la même salle d'examen ne passent pas le même examen<sup>8</sup>.**

**L'examen se poursuit jusqu'à ce que l'ordinateur détermine si la candidate a réussi ou échoué.**

---

<sup>8</sup>Veillez consulter la page [ncsbn.org/356.htm](https://www.ncsbn.org/356.htm) (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur le testing adaptatif informatisé (TAI).

Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec?

**L'ordinateur utilise l'une des trois règles suivantes pour décider si une candidate a réussi ou échoué au NCLEX-RN :**

**Règle de l'intervalle de confiance de 95 %<sup>9</sup> :** L'examen prend fin lorsque l'ordinateur détermine, avec une certitude de 95 %, que la compétence de la candidate est manifestement supérieure ou inférieure à la note de passage. Il s'agit de la règle la plus couramment appliquée.

**Règle de la durée maximale de l'examen<sup>10</sup> :** Lorsque la compétence d'une candidate est très proche de la note de passage, l'ordinateur continue à poser des questions jusqu'à ce que la candidate atteigne le nombre maximum de questions (265). À ce moment, l'ordinateur écarte la règle de l'intervalle de confiance de 95 % et décide si la candidate a réussi ou a échoué à l'examen en fonction de l'estimation finale de sa compétence.

**Règle du temps expiré<sup>11</sup> :** Si le temps d'examen alloué est écoulé avant qu'une candidate ait répondu au nombre maximum de questions et que l'ordinateur ait pu déterminer si la candidate a réussi ou échoué avec une certitude de 95 %, l'ordinateur doit alors fonder sa décision sur une autre règle. Si la candidate n'a pas répondu au nombre minimum de questions (75), l'ordinateur considère alors qu'elle a échoué. Cependant, si la candidate a répondu au nombre minimum de questions, ce dernier étudie alors les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate. Si les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate sont supérieures à la *note de passage*, la candidate est alors réputée avoir réussi. Cependant, si sa compétence a été inférieure à la note de passage, ne fût-ce qu'une seule fois, pour les 60 dernières questions, la candidate est alors réputée avoir échoué. Cela ne signifie pas que la candidate doit avoir répondu correctement à toutes les 60 dernières questions; l'ordinateur fonde chaque estimation de sa compétence sur ses réponses à toutes les questions précédentes.

Chaque fois que l'ordinateur estime la compétence de la candidate, cette estimation se précise davantage. L'examen mesure sa compétence par rapport à une note de passage qui exprime l'ampleur de la compétence en soins infirmiers dont une IA débutante a besoin.

<sup>8</sup>Veuillez consulter la page [ncsbn.org/5906.htm](https://ncsbn.org/5906.htm) (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de sélection des questions.

<sup>9</sup>Veuillez consulter la page [ncsbn.org/5908.htm](https://ncsbn.org/5908.htm) (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle de confiance de 95 %.

<sup>10</sup>Veuillez consulter la page [ncsbn.org/5910.htm](https://ncsbn.org/5910.htm) (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle de la durée maximale de l'examen.

<sup>11</sup>Veuillez consulter la page [ncsbn.org/5912.htm](https://ncsbn.org/5912.htm) (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle du temps expiré.

Qu'est-ce qu'une note de passage?

**La note de passage désigne un point de découpage le long d'une gamme de compétences qui indique la compétence minimale requise. Dans le cas du NCLEX-RN, il s'agit de la compétence minimale dont une candidate a besoin pour pouvoir exercer la profession infirmière de manière sécuritaire et efficace, en début de carrière.**

**Étant donné que les compétences et les connaissances dont les IA ont besoin évoluent au fil du temps, la note de passage doit tenir compte de cette évolution. Pour s'assurer que la note de passage demeure exacte, le NCSBN la revoit au moins une fois tous les trois ans<sup>12</sup>. Les examinateurs étudient différents types de données, dont les suivants :**

- **les résultats d'un sondage dans lequel le NCSBN sollicite l'opinion des employeurs et des éducateurs sur la compétence de la cohorte actuelle d'infirmières qui intègrent la profession, et**
- **le dossier historique de performance des candidates au NCLEX-RN depuis l'adoption de ce dernier à titre d'examen d'autorisation**

**La note de passage actuelle est fixée à 0,00 *logit*. Le NCSBN ne modifie pas la note de passage pour fixer un nombre maximum de candidates qui réussissent à l'examen.**

Qu'est-ce qu'un logit?

**Un logit est une unité de mesure qui sert à rendre compte des différences relatives entre l'estimation de la compétence d'une candidate et le niveau de difficulté des questions.**

**Étant donné que les questions de l'examen varient en niveau de difficulté, aucune méthode linéaire n'existe permettant d'évaluer la performance d'une candidate à l'examen. L'ordinateur doit tenir compte du niveau de difficulté des questions posées à chaque candidate et des estimations de la compétence de la candidate. Le logit met les estimations de la compétence et le niveau de difficulté des questions au même plan d'évaluation. Si la candidate continue à répondre correctement aux questions, l'estimation de sa compétence augmentera à mesure que la difficulté des questions augmente.**

**L'échelle logit varie de l'infinité négative à l'infinité positive, bien que la plus grande partie de la ventilation de la compétence se situe dans la plage de -3,0 à 3,0 logits.**

---

<sup>12</sup>Veillez consulter la page [ncsbn.org/2630.htm](https://ncsbn.org/2630.htm) (en anglais seulement) pour en savoir plus sur la note de passage actuelle.

## Introduction au rapport

### Qui sont les personnes visées par ce rapport?

**Le présent rapport fournit des statistiques sur la performance des personnes ayant passé le NCLEX-RN entre 2015 et 2018, dans le cadre de leur demande d'inscription/de permis d'exercer auprès de l'une des 10 provinces, ou territoires, où les organismes de réglementation exigent que les infirmières nouvellement diplômées réussissent au NCLEX-RN.**

**La plupart des infirmières nouvellement diplômées, formées au Québec, ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), mais pas le NCLEX-RN. Elles ne sont pas prises en compte dans ce rapport. Néanmoins, certaines infirmières nouvellement diplômées, formées au Québec, font le choix de passer le NCLEX-RN dans le cadre de leur demande d'inscription auprès de l'une des 10 provinces, ou territoires, où les organismes de réglementation exigent d'avoir passé avec succès le NCLEX-RN. Elles sont prises en compte dans ce rapport. Lorsque ce rapport fait référence aux *candidates formées au Canada*, cela inclut les candidates des 10 provinces ou territoires susmentionnés et le Québec.**

**Les infirmières nouvellement diplômées, formées à l'extérieur du Canada, et soumettant une demande d'inscription auprès de l'une des 10 provinces ou territoires susmentionnés, sont également incluses dans ce rapport en tant que *candidates formées à l'étranger*.**

### Qu'est-ce qu'une cohorte?

**Le présent rapport sépare les candidates en *cohortes*, en fonction de la première année où elles ont passé le NCLEX-RN. En utilisant les cohortes, le lecteur peut suivre un groupe de candidates pour chaque année où ces dernières ont tenté le NCLEX-RN.**

## Taux de réussite par cohorte et tentative

Tableau 2 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d'infirmière pour la cohorte de 2018

Tentative	Candidates formées au Canada*	Taux de réussite	Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	Taux de réussite
<b>Première tentative</b>	<b>9 527</b>	<b>85,6 %</b>	<b>1 150</b>	<b>61,0%</b>	<b>10 677</b>	<b>82,9 %</b>
<b>Deuxième tentative</b>	<b>855</b>	<b>61,6 %</b>	<b>203</b>	<b>38,4 %</b>	<b>1 058</b>	<b>57,2 %</b>
<b>Troisième tentative</b>	<b>110</b>	<b>49,1 %</b>	<b>52</b>	<b>48,1 %</b>	<b>162</b>	<b>48,8 %</b>
<b>Quatrième tentative ou plus</b>	<b>17</b>	<b>47,1%</b>	<b>15</b>	<b>26,7 %</b>	<b>32</b>	<b>37,5 %</b>
<b>Taux de réussite final à la fin de 2018</b>	<b>9 527</b>	<b>91,7 %</b>	<b>1 150</b>	<b>70,3 %</b>	<b>10 677</b>	<b>89,4 %</b>

\* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Tableau 3 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d'infirmière pour la cohorte de 2017

Tentative	Candidates formées au Canada*	Taux de réussite	Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	Taux de réussite
<b>Première tentative</b>	<b>9 659</b>	<b>82,1 %</b>	<b>966</b>	<b>59,1 %</b>	<b>10 625</b>	<b>80,0 %</b>
<b>Deuxième tentative</b>	<b>1 619</b>	<b>59,9 %</b>	<b>321</b>	<b>43,3 %</b>	<b>1 940</b>	<b>57,1 %</b>
<b>Troisième tentative</b>	<b>535</b>	<b>49,9 %</b>	<b>128</b>	<b>26,6 %</b>	<b>663</b>	<b>45,4 %</b>
<b>Quatrième tentative ou plus</b>	<b>319</b>	<b>38,6 %</b>	<b>96</b>	<b>24,0 %</b>	<b>415</b>	<b>35,2 %</b>
<b>Taux de réussite final à la fin de 2018</b>	<b>9 659</b>	<b>96,1 %</b>	<b>966</b>	<b>79,4 %</b>	<b>10 625</b>	<b>94,6 %</b>

\* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Tableau 4 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d’infirmière pour la cohorte de 2016**

Tentative	Candidates formées au Canada*	Taux de réussite	Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	Taux de réussite
<b>Première tentative</b>	<b>9 338</b>	<b>79,9 %</b>	<b>573</b>	<b>65,4 %</b>	<b>9 911</b>	<b>79,1 %</b>
<b>Deuxième tentative</b>	<b>1 811</b>	<b>64,0 %</b>	<b>160</b>	<b>50,0 %</b>	<b>1 971</b>	<b>62,9 %</b>
<b>Troisième tentative</b>	<b>574</b>	<b>51,4 %</b>	<b>59</b>	<b>39,0 %</b>	<b>633</b>	<b>50,2 %</b>
<b>Quatrième tentative ou plus</b>	<b>475</b>	<b>36,4 %</b>	<b>36</b>	<b>41,7 %</b>	<b>511</b>	<b>36,8 %</b>
<b>Taux de réussite final à la fin de 2018</b>	<b>9 338</b>	<b>97,3 %</b>	<b>573</b>	<b>86,0 %</b>	<b>9 911</b>	<b>96,7 %</b>

\* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Tableau 5 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d’infirmière pour la cohorte de 2015**

Tentative	Candidates formées au Canada*	Taux de réussite	Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	Taux de réussite
<b>Première tentative</b>	<b>9 074</b>	<b>69,7 %</b>	<b>746</b>	<b>49,7 %</b>	<b>9 820</b>	<b>68,2 %</b>
<b>Deuxième tentative</b>	<b>2 627</b>	<b>64,5 %</b>	<b>265</b>	<b>44,5 %</b>	<b>2 892</b>	<b>62,7 %</b>
<b>Troisième tentative</b>	<b>817</b>	<b>59,9 %</b>	<b>111</b>	<b>46,8 %</b>	<b>928</b>	<b>58,3 %</b>
<b>Quatrième tentative ou plus</b>	<b>452</b>	<b>38,9 %</b>	<b>62</b>	<b>43,5 %</b>	<b>514</b>	<b>39,5 %</b>
<b>Taux de réussite final à la fin de 2018</b>	<b>9 074</b>	<b>95,7 %</b>	<b>746</b>	<b>76,1 %</b>	<b>9 820</b>	<b>94,2 %</b>

\* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

## Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière

Le tableau 6 indique les taux de réussite à la première tentative répartis selon deux catégories : province du Canada où la formation a eu lieu ou pays où la formation a eu lieu. Les cinq pays principaux sont affichés en ordre décroissant du nombre total de candidates de 2015 à 2018.

Tableau 6 : Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière

Lieu de la formation d'infirmière	2015		2016		2017		2018	
	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative
<b>Alberta</b>	<b>1 633</b>	<b>69,1 %</b>	<b>1 568</b>	<b>78,1 %</b>	<b>1 500</b>	<b>84,5 %</b>	<b>1 427</b>	<b>86,9 %</b>
<b>Colombie-Britannique</b>	<b>1 282</b>	<b>80,2 %</b>	<b>1 482</b>	<b>87,0 %</b>	<b>1 502</b>	<b>89,7 %</b>	<b>1 433</b>	<b>89,9 %</b>
<b>Manitoba</b>	<b>489</b>	<b>74,2 %</b>	<b>466</b>	<b>85,8 %</b>	<b>494</b>	<b>87,2 %</b>	<b>355</b>	<b>88,2 %</b>
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>322</b>	<b>50,3 %</b>	<b>321</b>	<b>60,4 %</b>	<b>287</b>	<b>63,4 %</b>	<b>225</b>	<b>74,7 %</b>
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	<b>251</b>	<b>78,9 %</b>	<b>223</b>	<b>87,9 %</b>	<b>226</b>	<b>91,6 %</b>	<b>241</b>	<b>91,3 %</b>
<b>Territoires du Nord-Ouest et Nunavut</b>	<b>19</b>	<b>84,2 %</b>	<b>16</b>	<b>68,8 %</b>	<b>14</b>	<b>92,9 %</b>	<b>14</b>	<b>71,4 %</b>
<b>Nouvelle-Écosse</b>	<b>393</b>	<b>75,8 %</b>	<b>382</b>	<b>77,5 %</b>	<b>399</b>	<b>79,2 %</b>	<b>430</b>	<b>87,0 %</b>
<b>Ontario</b>	<b>4 021</b>	<b>67,7 %</b>	<b>4 216</b>	<b>80,1 %</b>	<b>4 506</b>	<b>79,5 %</b>	<b>4 710</b>	<b>83,9 %</b>
<b>Île du Prince-Édouard</b>	<b>62</b>	<b>66,1 %</b>	<b>66</b>	<b>87,9 %</b>	<b>72</b>	<b>86,1 %</b>	<b>75</b>	<b>89,3 %</b>
<b>Québec*</b>	<b>53</b>	<b>66,0 %</b>	<b>53</b>	<b>67,9 %</b>	<b>77</b>	<b>59,7 %</b>	<b>79</b>	<b>70,9 %</b>
<b>Saskatchewan</b>	<b>549</b>	<b>60,5 %</b>	<b>545</b>	<b>69,2 %</b>	<b>582</b>	<b>80,8 %</b>	<b>538</b>	<b>85,9 %</b>
<b>Canada</b>	<b>9 074</b>	<b>69,7 %</b>	<b>9 338</b>	<b>79,9 %</b>	<b>9 659</b>	<b>82,1 %</b>	<b>9 527</b>	<b>85,6 %</b>
<b>Inde</b>	<b>311</b>	<b>35,7 %</b>	<b>214</b>	<b>56,1 %</b>	<b>486</b>	<b>47,5 %</b>	<b>563</b>	<b>51,5 %</b>
<b>Philippines</b>	<b>169</b>	<b>66,9 %</b>	<b>173</b>	<b>73,4 %</b>	<b>253</b>	<b>72,7 %</b>	<b>357</b>	<b>72,8 %</b>
<b>Grande-Bretagne</b>	<b>33</b>	<b>51,5 %</b>	<b>23</b>	<b>56,5 %</b>	<b>33</b>	<b>63,6 %</b>	<b>31</b>	<b>51,6 %</b>
<b>Australie</b>	<b>30</b>	<b>56,7 %</b>	<b>17</b>	<b>70,6 %</b>	<b>30</b>	<b>63,3 %</b>	<b>36</b>	<b>66,7 %</b>
<b>Jamaïque</b>	<b>54</b>	<b>44,4 %</b>	<b>21</b>	<b>61,9 %</b>	<b>19</b>	<b>68,4 %</b>	<b>8</b>	<b>87,5 %</b>
<b>Tous les autres pays</b>	<b>149</b>	<b>59,7 %</b>	<b>125</b>	<b>72,0 %</b>	<b>145</b>	<b>71,0 %</b>	<b>155</b>	<b>67,1 %</b>
<b>International</b>	<b>746</b>	<b>49,7 %</b>	<b>573</b>	<b>65,4 %</b>	<b>966</b>	<b>59,1 %</b>	<b>1 150</b>	<b>61,0 %</b>

\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

## Taux de réussite à la première tentative du NCLEX-RN en français

Tableau 7 : Taux de réussite à la première tentative pour les candidates ayant passé l'examen en français

	2015		2016		2017		2018	
	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative

Candidates qui ont passé l'examen

en français\*145      26,9 %      91      35,2 %      64      29,7 %      57      61,4 %

---

\* Entre 2015 et 2018, moins de cinq candidates formées à l'étranger ont passé leur examen en français.

## Statistiques sur la durée de l'examen

Les statistiques sur la durée de l'examen indiquent à quel point les candidates réussissent ou échouent à l'examen<sup>13</sup>.

- **Durée moyenne de l'examen - Cette durée est généralement plus longue si la candidate :**
  - réussit l'examen de justesse ou
  - échoue de justesse.
- **Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu - Ce nombre est généralement plus élevé si la candidate :**
  - réussit l'examen de justesse ou
  - échoue de justesse.
- **Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions - Ce nombre est généralement plus élevé si les candidates :**
  - réussissent fortement ou
  - échouent fortement.
- **Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions - Ce nombre est généralement plus élevé si les candidates :**
  - réussissent de justesse ou
  - échouent de justesse.

### Candidates formées au Canada

Tableau 8 : Candidates formées au Canada - Durée moyenne de l'examen à leur première tentative (en heures)

Durée moyenne de l'examen	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2018	1 h 57	3 h 10	2 h 08
2018 : Nombre total de premières tentatives	8 151	1 376	9 527
2017	2 h 00	3 h 09	2 h 12
2017 : Nombre total de premières tentatives	7 926	1 733	9 659
2016	2 h 02	3 h 04	2 h 15
2016 : Nombre total de premières tentatives	7 461	1 877	9 338
2015	2 h 13	3 h 00	2 h 27
2015 : Nombre total de premières tentatives	6 325	2 749	9 074

**Durée maximale de l'examen : 6 heures**

<sup>13</sup>Veuillez consulter la section « Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Tableau 9 : Candidates formées au Canada - Nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu à leur première tentative**

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2018	107	173	116
<b>2018 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>8 151</b>	<b>1 376</b>	<b>9 527</b>
2017	109	173	121
<b>2017 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>7 926</b>	<b>1 733</b>	<b>9 659</b>
2016	107	168	119
<b>2016 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>7 461</b>	<b>1 877</b>	<b>9 338</b>
2015	120	165	134
<b>2015 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>6 325</b>	<b>2 749</b>	<b>9 074</b>

**Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265**

**Tableau 10 : Candidates formées au Canada - Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions à leur première tentative**

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2018	59,8 %	22,0 %	54,3 %
<b>2018 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>8 151</b>	<b>1 376</b>	<b>9 527</b>
2017	59,2 %	21,8 %	52,5 %
<b>2017 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>7 926</b>	<b>1 733</b>	<b>9 659</b>
2016	60,6 %	23,0 %	53,1 %
<b>2016 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>7 461</b>	<b>1 877</b>	<b>9 338</b>
2015	49,5 %	25,0 %	42,1 %
<b>2015 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>6 325</b>	<b>2 749</b>	<b>9 074</b>

**Minimum de 75 questions**

**Tableau 11 : Candidates formées au Canada - Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre maximum de questions à leur première tentative**

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
<b>2018</b>	<b>8,7 %</b>	<b>33,9 %</b>	<b>12,4 %</b>
<b>2018 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>8 151</b>	<b>1 376</b>	<b>9 527</b>
<b>2017</b>	<b>9,9 %</b>	<b>34,6 %</b>	<b>14,3 %</b>
<b>2017 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>7 926</b>	<b>1 733</b>	<b>9 659</b>
<b>2016</b>	<b>8,8 %</b>	<b>30,5 %</b>	<b>13,2 %</b>
<b>2016 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>7 461</b>	<b>1 877</b>	<b>9 338</b>
<b>2015</b>	<b>13,8 %</b>	<b>30,4 %</b>	<b>18,8 %</b>
<b>2015 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>6 325</b>	<b>2 749</b>	<b>9 074</b>
<b>Maximum de 265 questions</b>			

## Candidates formées à l'étranger

**Tableau 12 : Candidates formées à l'étranger - Durée moyenne de l'examen à leur première tentative (en heures)**

Durée moyenne de l'examen	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2018	2 h 42	3 h 04	2 h 51
<b>2018 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>701</b>	<b>449</b>	<b>1 150</b>
2017	2 h 32	3 h 00	2 h 43
<b>2017 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>571</b>	<b>395</b>	<b>966</b>
2016	2 h 32	3 h 14	2 h 46
<b>2016 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>375</b>	<b>198</b>	<b>573</b>
2015	2 h 42	2 h 57	2 h 50
<b>2015 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>371</b>	<b>375</b>	<b>746</b>

**Durée maximale de l'examen : 6 heures**

**Tableau 13 : Candidates formées à l'étranger - Nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu à leur première tentative**

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2018	117	138	125
<b>2018 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>701</b>	<b>449</b>	<b>1 150</b>
2017	110	134	120
<b>2017 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>571</b>	<b>395</b>	<b>966</b>
2016	109	143	121
<b>2016 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>375</b>	<b>198</b>	<b>573</b>
2015	113	128	121
<b>2015 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>371</b>	<b>375</b>	<b>746</b>

**Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265**

**Tableau 14 : Candidates formées à l'étranger - Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions à leur première tentative**

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
<b>2018</b>	<b>50,4 %</b>	<b>39,0 %</b>	<b>45,9 %</b>
<b>2018 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>701</b>	<b>449</b>	<b>1 150</b>
<b>2017</b>	<b>58,5 %</b>	<b>42,3 %</b>	<b>51,9 %</b>
<b>2017 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>571</b>	<b>395</b>	<b>966</b>
<b>2016</b>	<b>59,7 %</b>	<b>36,9 %</b>	<b>51,8 %</b>
<b>2016 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>375</b>	<b>198</b>	<b>573</b>
<b>2015</b>	<b>53,9 %</b>	<b>46,1 %</b>	<b>50,0 %</b>
<b>2015 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>371</b>	<b>375</b>	<b>746</b>
<b>Minimum de 75 questions</b>			

**Tableau 15 : Candidates formées à l'étranger - Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre maximum de questions à leur première tentative**

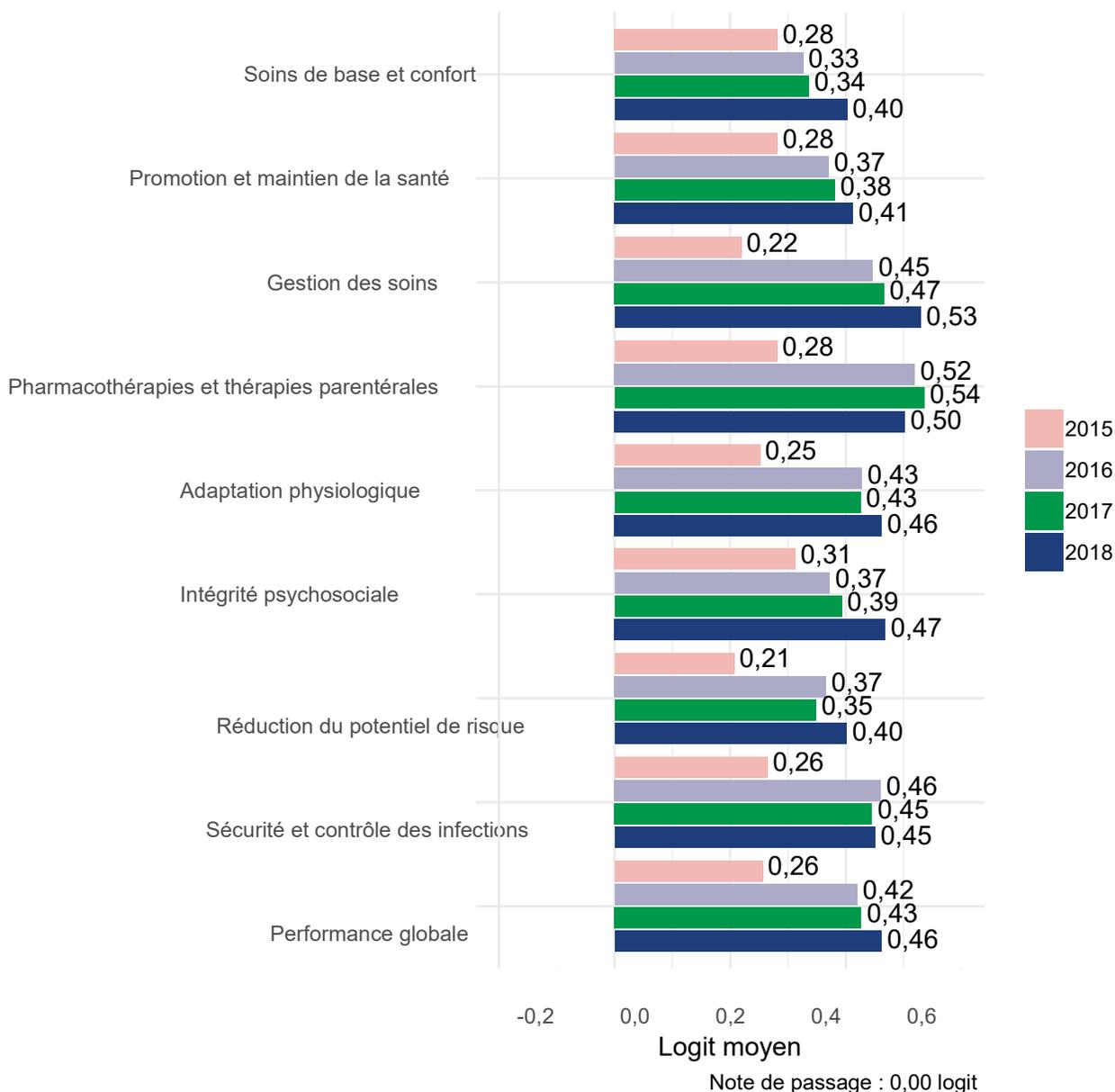
Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
<b>2018</b>	<b>10,8 %</b>	<b>16,9 %</b>	<b>13,2 %</b>
<b>2018 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>701</b>	<b>449</b>	<b>1 150</b>
<b>2017</b>	<b>9,6 %</b>	<b>12,2 %</b>	<b>10,7 %</b>
<b>2017 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>571</b>	<b>395</b>	<b>966</b>
<b>2016</b>	<b>8,8 %</b>	<b>17,7 %</b>	<b>11,9 %</b>
<b>2016 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>375</b>	<b>198</b>	<b>573</b>
<b>2015</b>	<b>11,6 %</b>	<b>10,7 %</b>	<b>11,1 %</b>
<b>2015 : Nombre total de premières tentatives</b>	<b>371</b>	<b>375</b>	<b>746</b>
<b>Maximum de 265 questions</b>			

## Performance relativement au plan d'examen

Pour réussir le NCLEX-RN, les candidates doivent obtenir une note supérieure à la note de passage<sup>14</sup>, laquelle est établie à 0,00 logit. Des résultats supérieurs indiquent une meilleure performance.

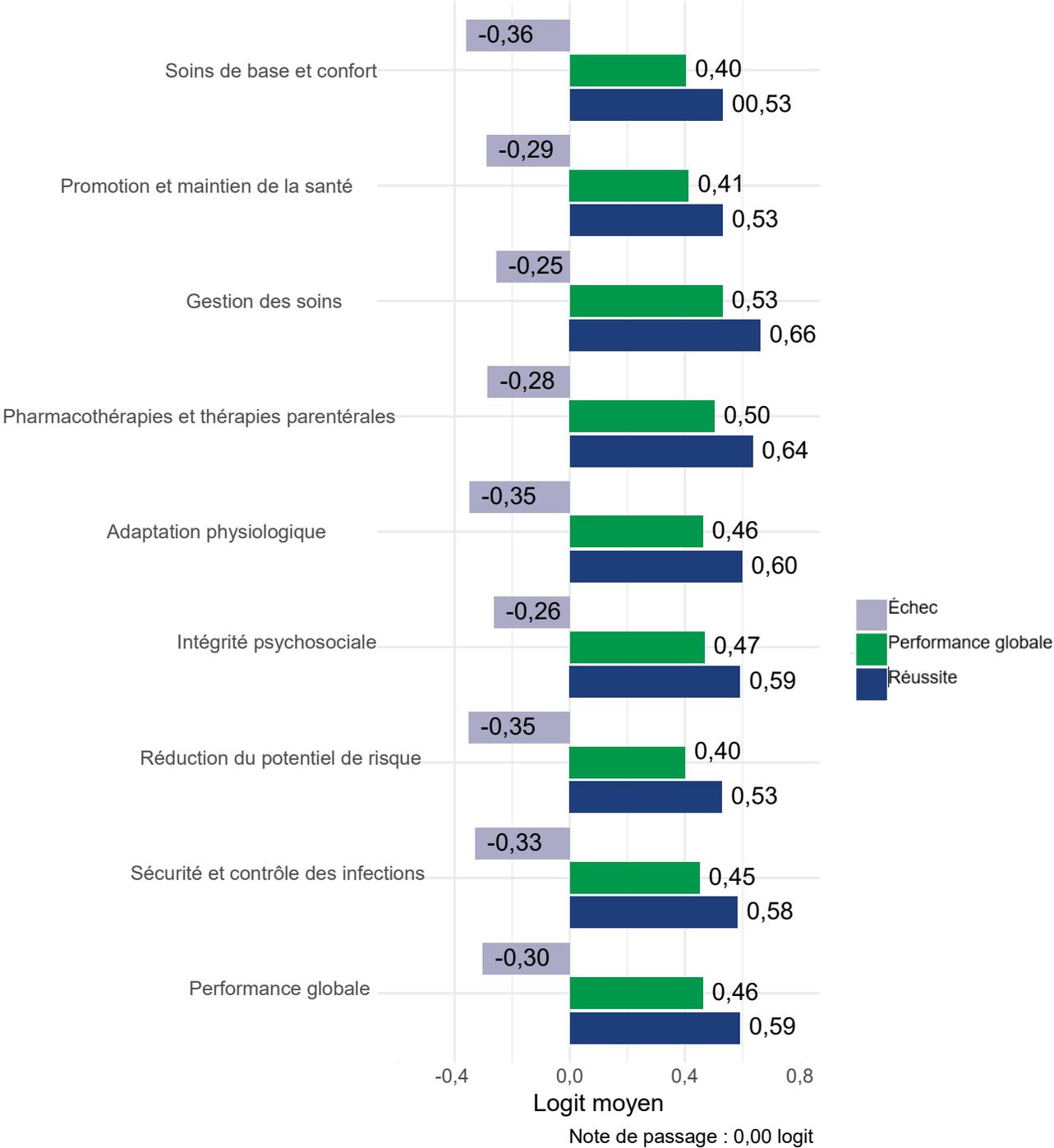
### Candidates formées au Canada

Figure 1 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie (en logits)



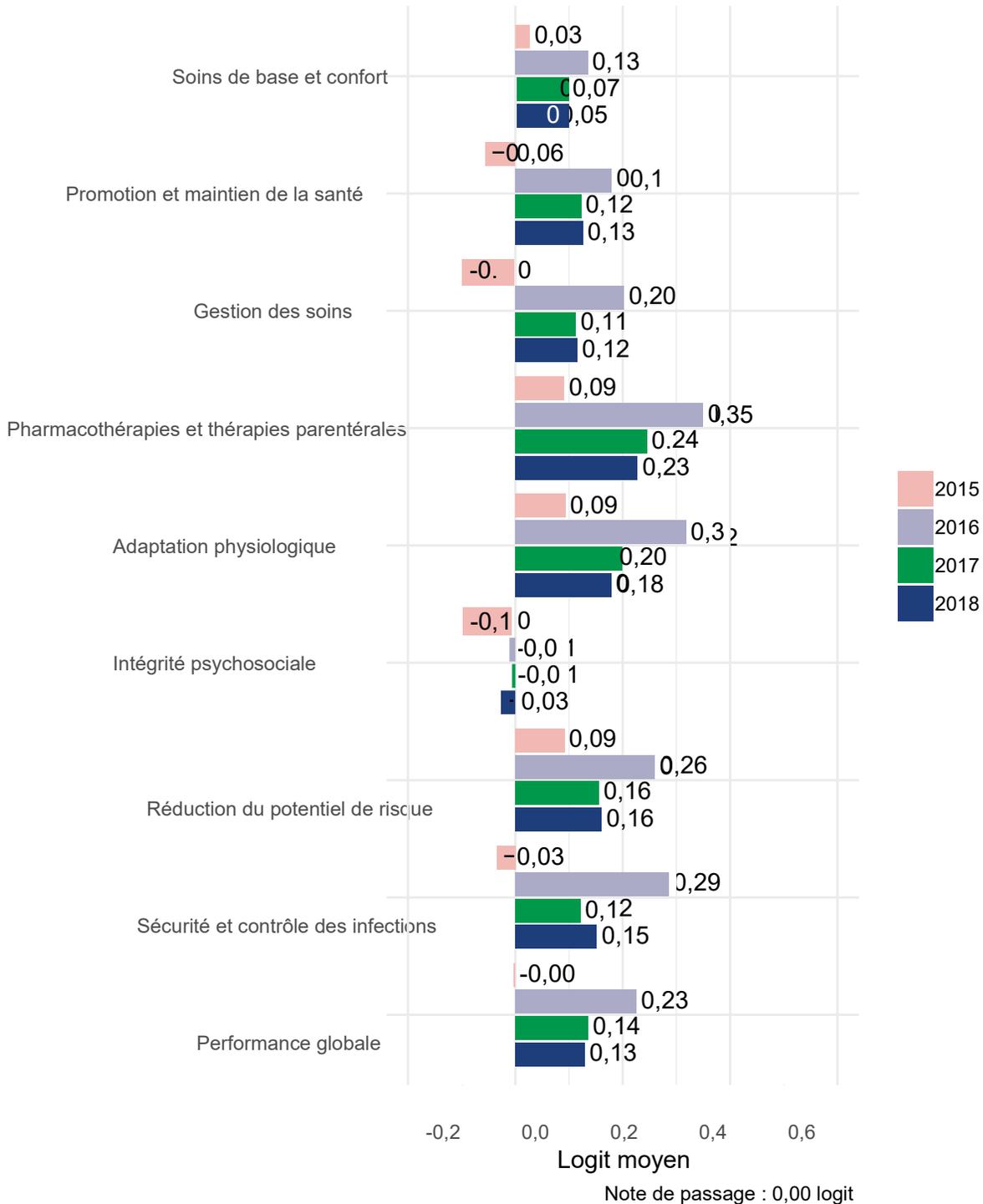
<sup>14</sup>Veuillez consulter la section « Qu'est qu'une note de passage? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Figure 2 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie en 2018 en logits (présentée séparément pour les candidates ayant réussi et celles ayant échoué)**

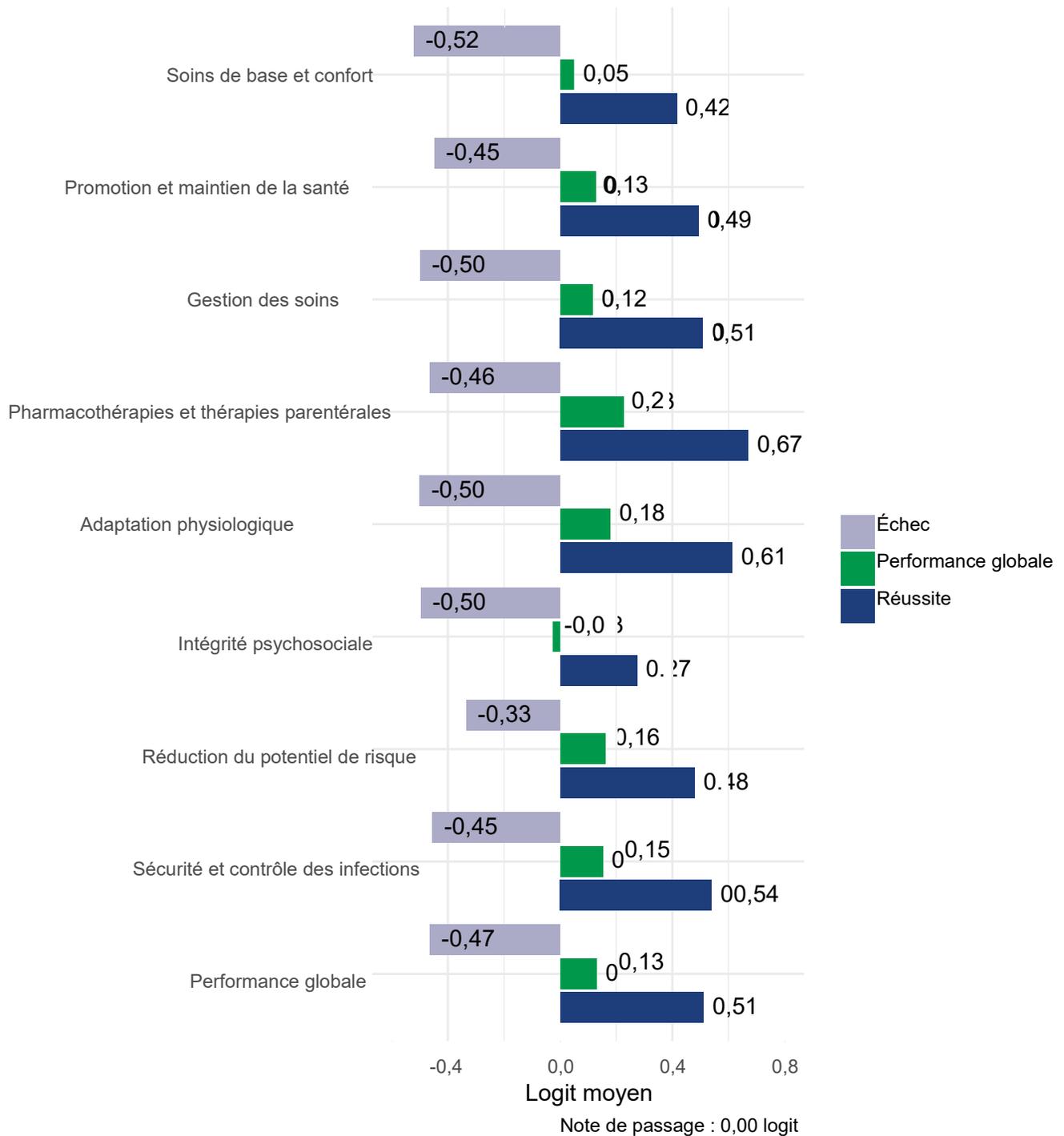


## Candidates formées à l'étranger

**Figure 3 : Candidates formées à l'étranger - Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie (en logits)**

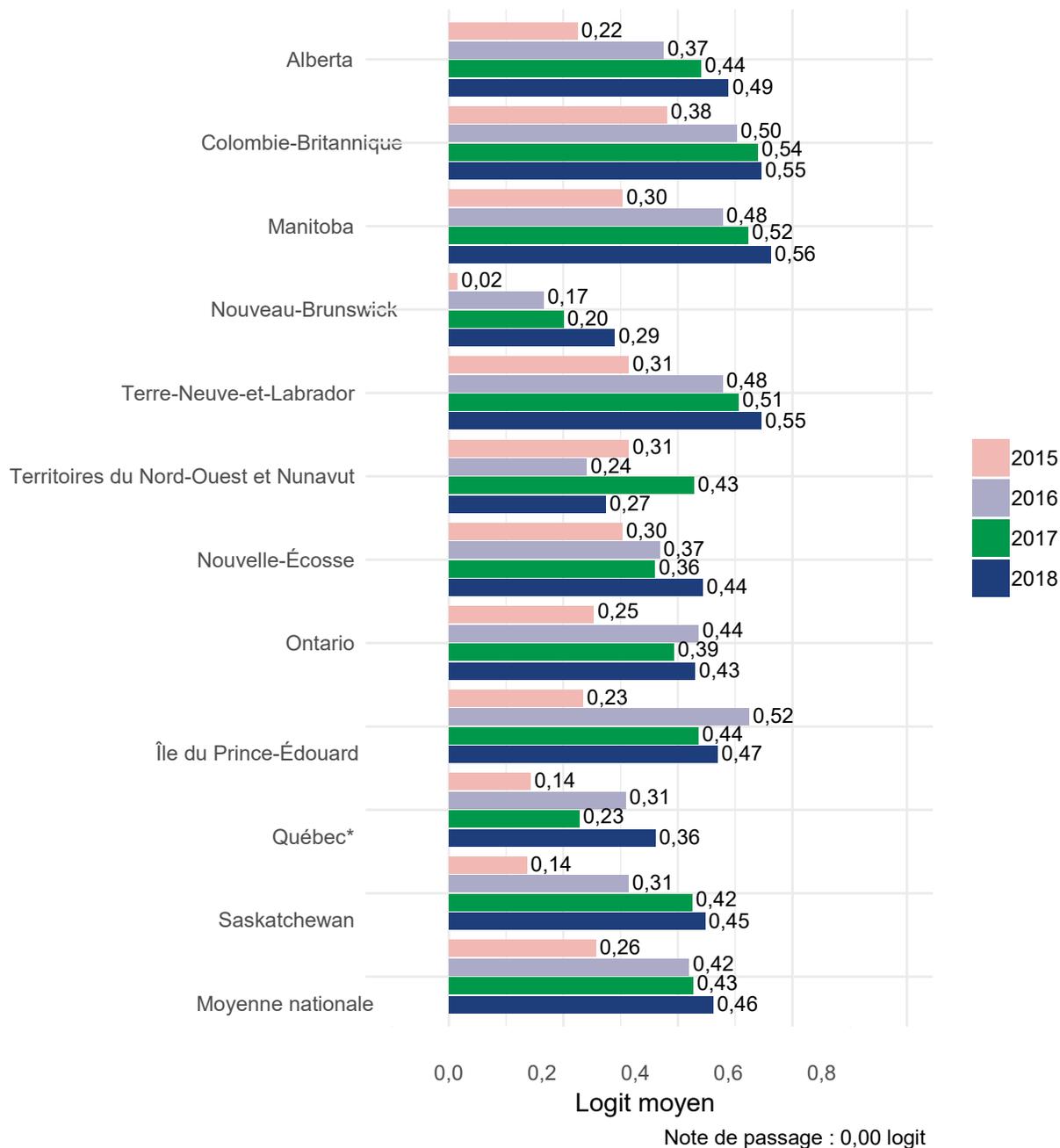


**Figure 4 : Candidates formées à l'étranger - Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie en 2018 en logits (présentée séparément pour les candidates ayant réussi et celles ayant échoué)**



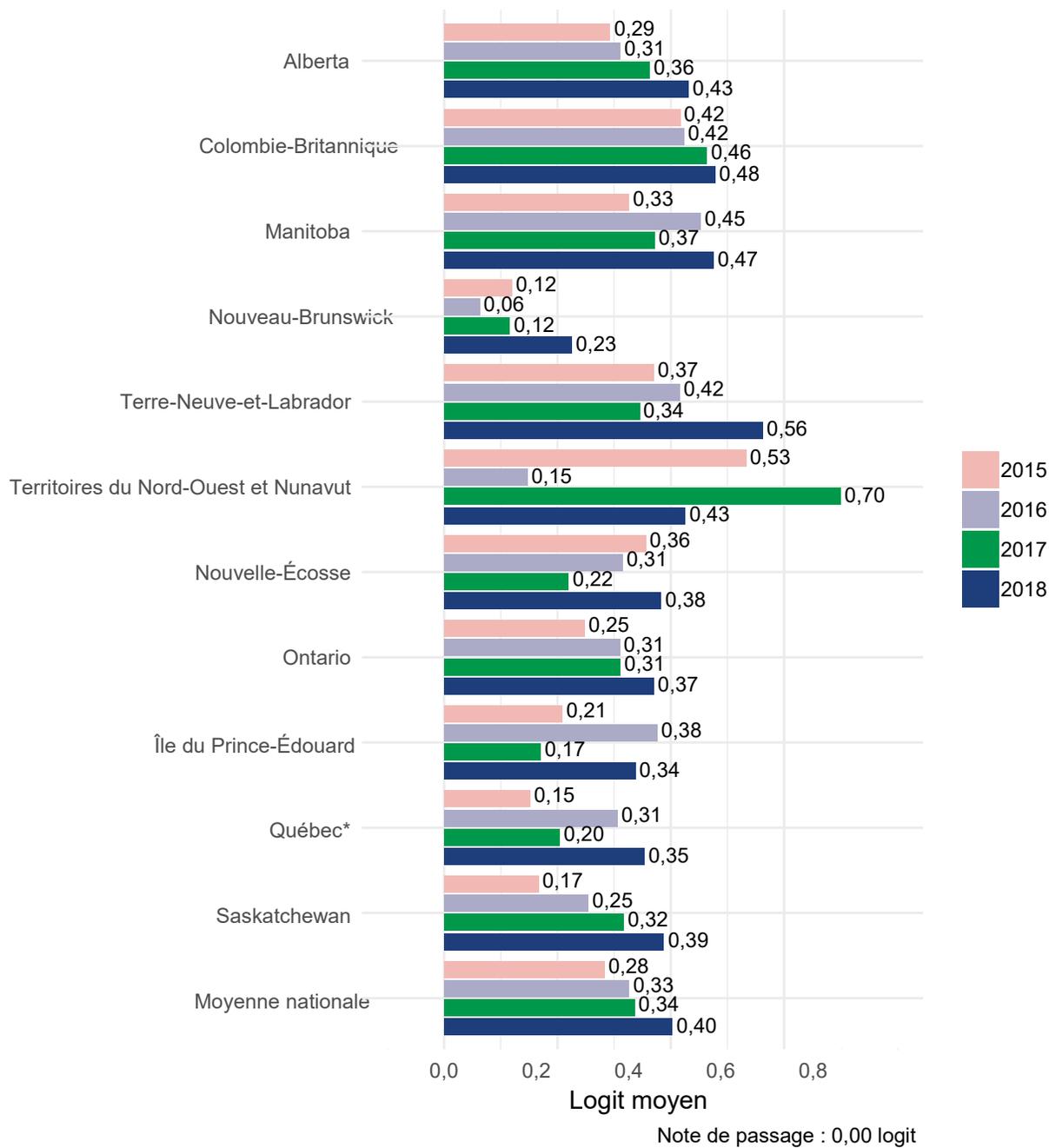
## Annexe : Ventilation du plan d'examen provincial et territorial

**Figure A1 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Performance globale**



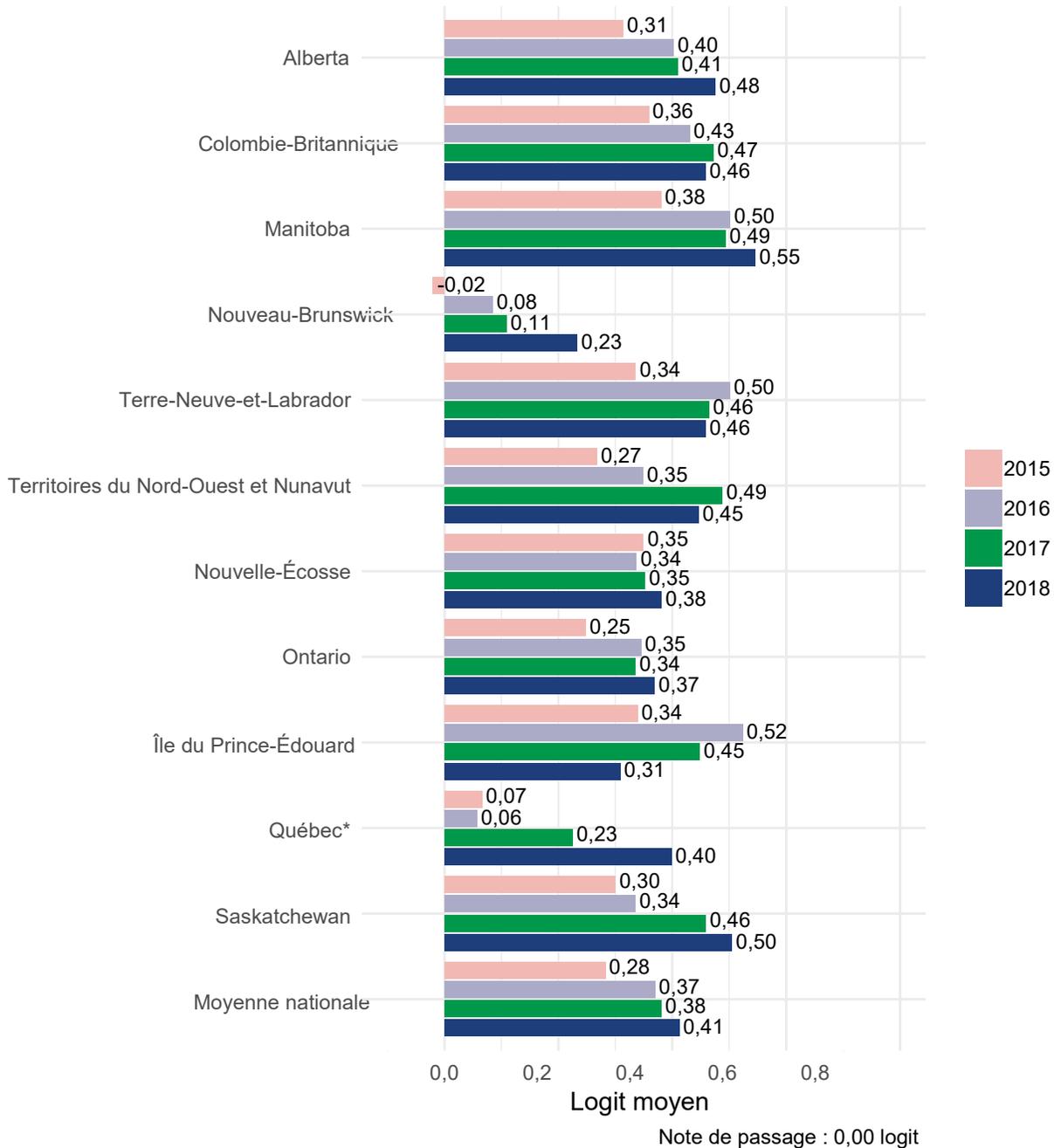
\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Figure A2 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Soins de base et confort**



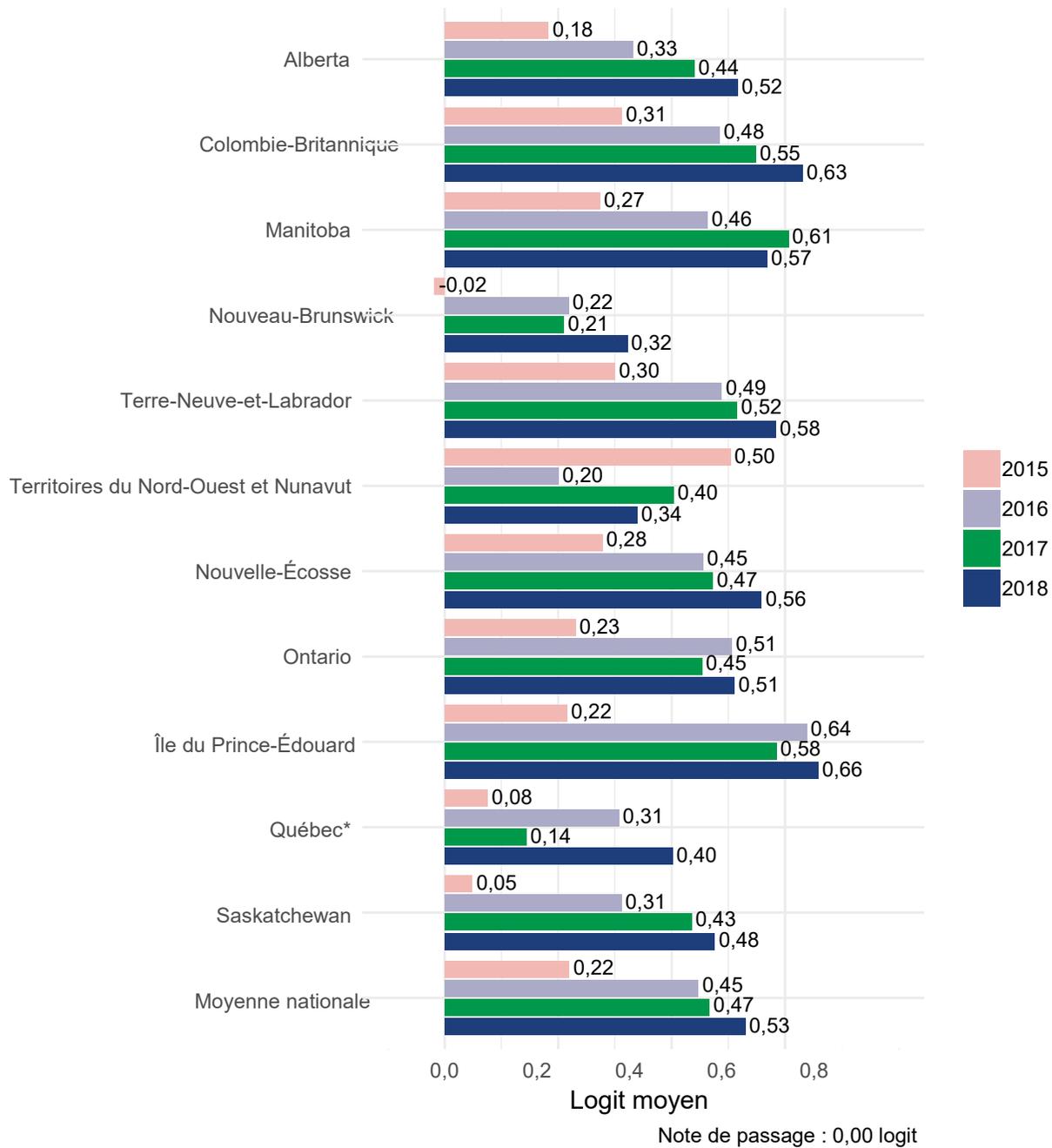
\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Figure A3 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Promotion et maintien de la santé**



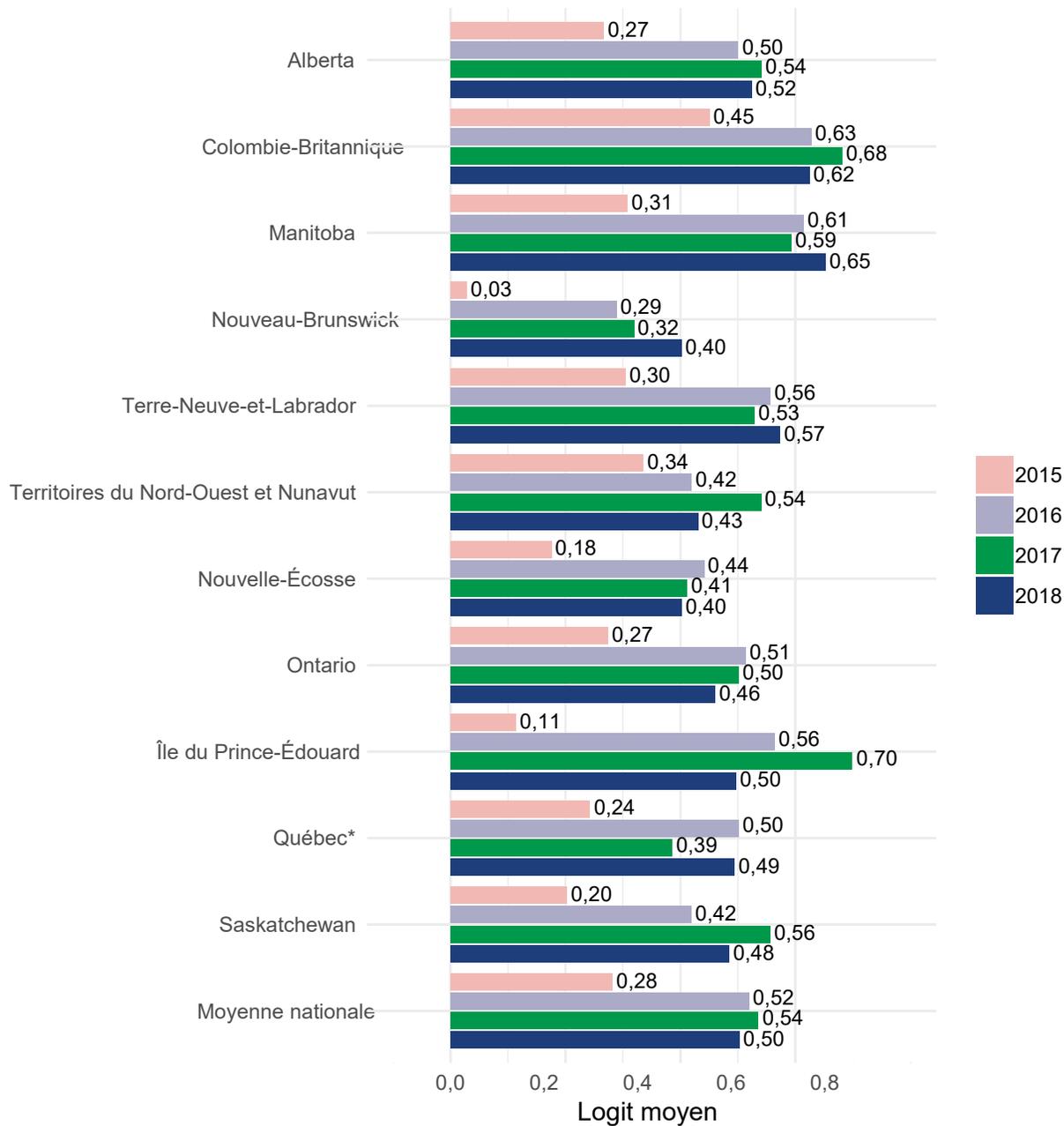
\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Figure A4 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Gestion des soins**



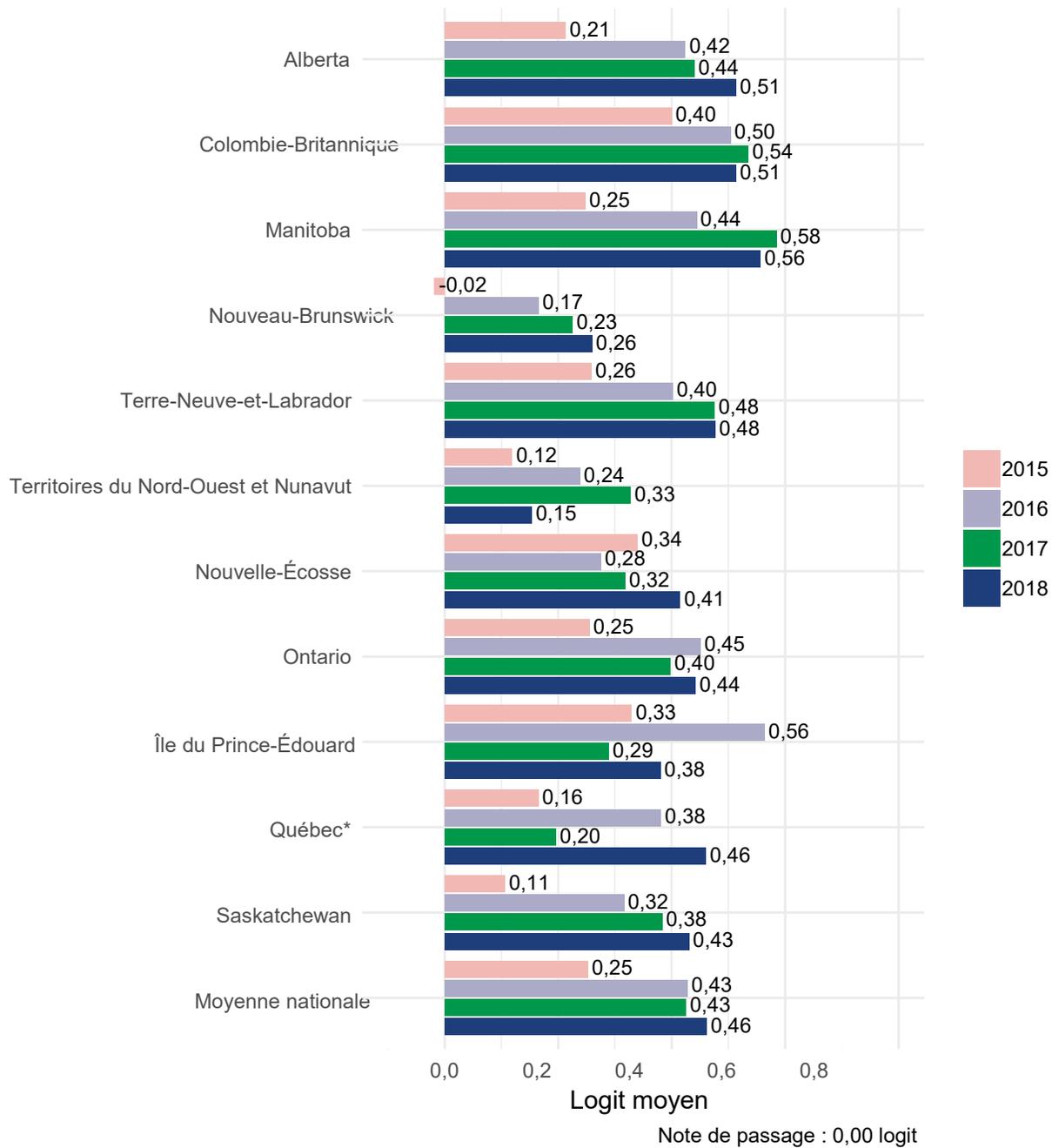
\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Figure A5 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Pharmacothérapies et thérapies parentérales**



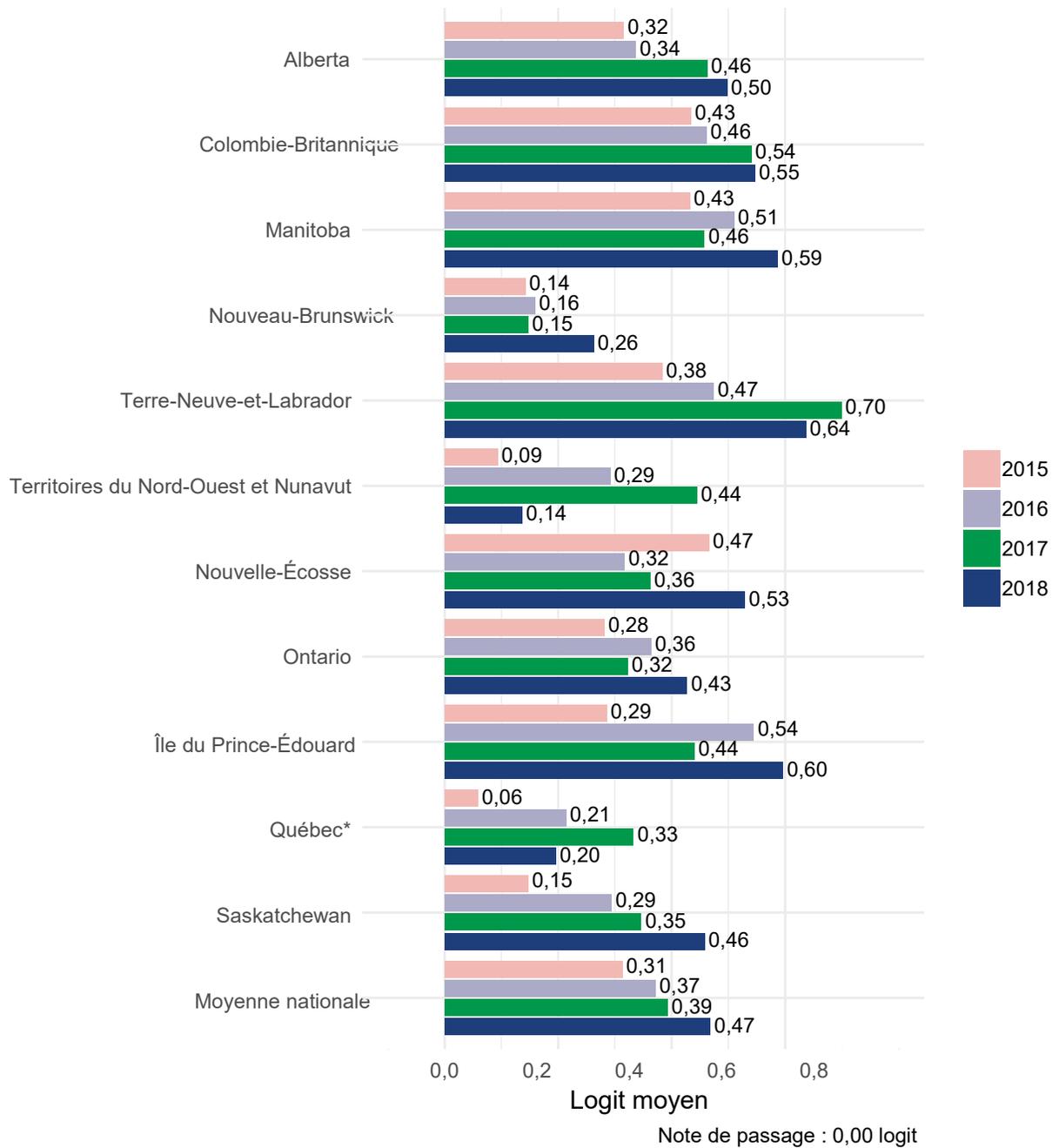
\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Figure A6 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Adaptation physiologique**



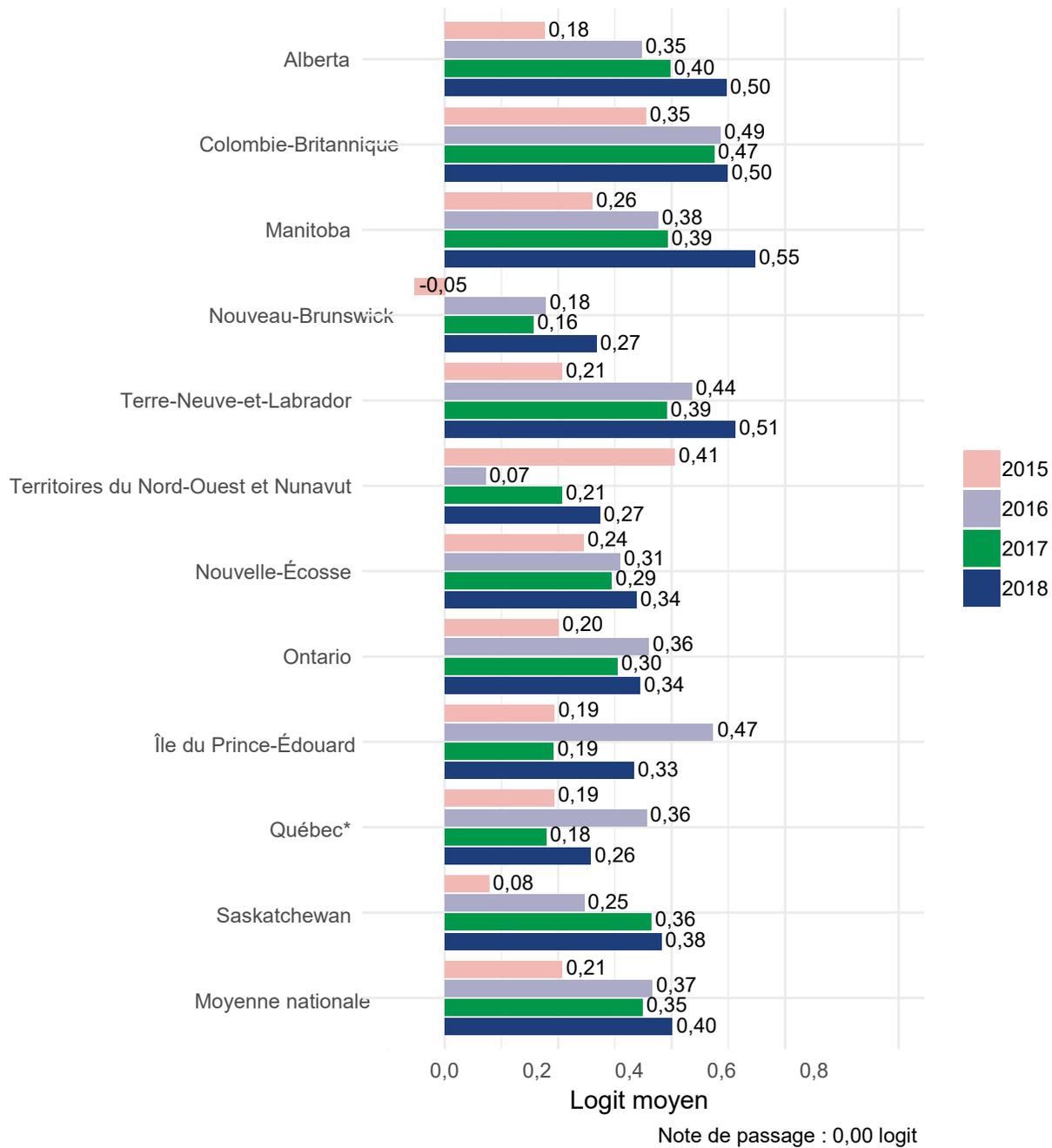
\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Figure A7 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Intégrité psychosociale**



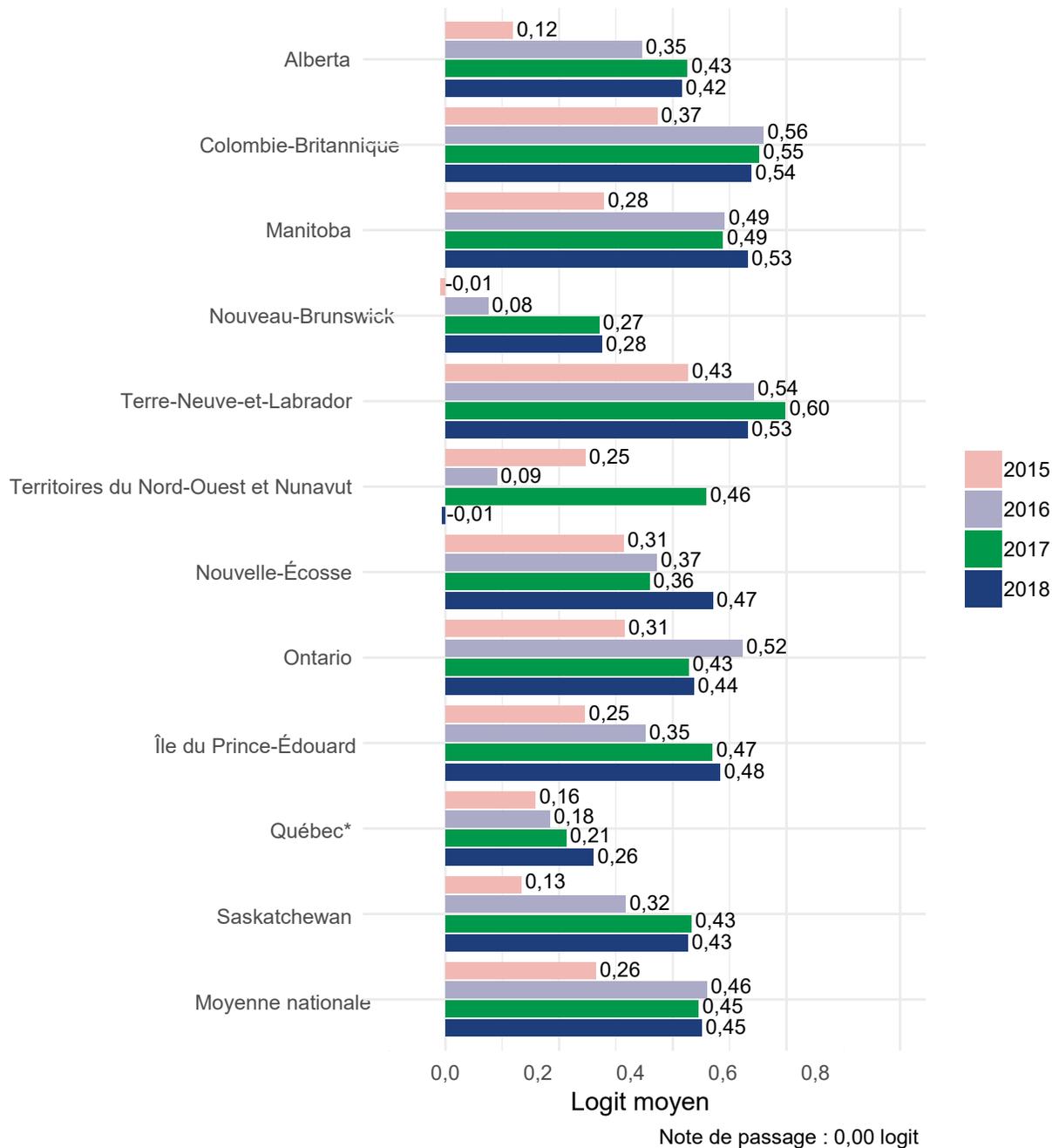
\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Figure A8 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Réduction du potentiel de risque**



\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

**Figure A9 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Sécurité et contrôle des infections**



\* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

## Coordonnées

**Canadian Council of Registered Nurse Regulators [Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière]**

**C.P. 244**

**302-396, rue Osborne**

**Beaverton (ON)**

**L0K 1A0**

**Canada**

**Téléphone : 705 426-2777**

**Courriel : [info@ccnr.ca](mailto:info@ccnr.ca)**

**Site Web : [ccnr.ca](http://ccnr.ca)**

